

2013-5467
2014-07-09

INTRA-CHLORE 70 T

PASTILLES DE CHLORATION

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

**A UTILISER DANS LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE
RECONDITIONNEMENT**

**Garantie : Chlore Libre disponible sous forme d'Hypochlorite de
Calcium 70,5%**

NO. D'HOMOLOGATION : 31289 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU



POISON

Contenu net

**INTRACHEM INDUSTRIES INC.
476 Armadale Avenue
Toronto, Ontario, Canada, M6S 3X9
Tel : 1-416-760-0929 Fax : 1-416-769-1363**

MODE D'EMPLOI :

Utilisé uniquement dans la fabrication, la formulation et le reconditionnement d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Corrosif pour les yeux et la peau. ÉVITER le contact avec les yeux ou la peau. Nocifs ou mortel s'il est ingéré. Peut être mortel si inhalé. Éviter de respirer la poussière et les vapeurs. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Porter des lunettes ou un écran facial et des gants de caoutchouc lors de la manipulation. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence de bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

DANGER : AGENT D'OXYDATION PUISSANT. PEUT PROVOQUER UN INCENDIE OU UNE DÉFLAGRATION S'IL EST CONTAMINÉ.

Garder loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter tout contact avec les acides, les sels acides, les gaz acides, les agents d'oxydation puissants, l'humidité et l'eau. Garder loin des sources de chaleur dont la température dépasse 40°C (104°F). Ne pas permettre l'échappement de gaz provenant du moteur du camion d'entrer en contact avec ce produit chimique.

AVIS A L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.